

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 12 (1924)

Heft: 201

Artikel: Protection de l'enfance : coup d'oeil rétrospectif sur deux Congrès

Autor: Urban, Gisela

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

présent à ce que le contrôle des professions féminines soit confié à des femmes compétentes.

* * *

Au cours de la session d'automne, M. Musy a déclaré en parlant du régime des alcools, « que la formule sur laquelle se baserait un nouveau projet de loi tiendrait compte à la fois des intérêts légitimes des producteurs, de la Régie, de la santé publique et des aubergistes ». Or, cette solution à quatre faces, la voici, telle qu'elle a été esquissée par le chef du Département des finances à la Commission des alcools :

La loi du 3 juin 1923 qui frappait d'un impôt toute distillation d'alcool de fruit, privée ou industrielle, a été repoussée parce que, jaloux de sa liberté, le paysan suisse ne voulait pas tolérer de contrôle fédéral sur les produits distillés dans sa propre maison. Pour faire accepter un nouveau projet de loi, on le laissera donc libre de distiller chez lui autant qu'il voudra sans l'imposer, à condition que les alcools fabriqués soient réservés à la consommation familiale. On ne frappera de l'impôt que ce qu'il mettra en vente. En revanche, l'eau de vie produite par les distilleries industrielles de fruits sera assujéti à un impôt suffisamment fort pour que la Régie puisse réaliser un bénéfice appréciable. On évalue à 30 millions ces rentrées destinées au profit de l'assurance-vieillesse. L'hygiène également trouverait son compte dans le projet de M. Musy, puisque l'impôt contribuerait à élever le prix de l'alcool, et en diminuerait par conséquent la consommation.

Cette solution contraste singulièrement avec tout ce que M. Musy nous a exposé lors de l'Assemblée générale de l'Alliance à Lausanne en 1922, et avec le danger immense pour la santé publique qui résulte du développement inquiétant de la distillerie domestique : 35.000 alambics, dont quelques-uns produisent jusqu'à 500 et 1000 litres d'eau de vie largement distribuée aux domestiques et même aux enfants ! La loi qui exemptera de l'impôt les distilleries domestiques est donc peu faite pour enrayer ce fléau. Et qui veillera à ce que le paysan ne produise pas plus d'eau de vie que ce qu'il lui en faut pour sa propre consommation, pour vendre ensuite le reste en contrebande et à meilleur marché que l'alcool contrôlé et imposé des distilleries industrielles ? Quant à la diminution de la consommation en suite d'un prix plus élevé, il est à craindre que le consommateur n'observe une certaine retenue qu'au début, pour augmenter ensuite ses dépenses, au lieu de restreindre sa consommation lorsqu'il se sera habitué aux prix.

La réforme que nous devons exiger malgré tout, au nom de la santé publique et de l'intérêt de la génération à venir, c'est la suppression de la production libre au moyen de l'alambic domestique, la Régie, pour ne point léser les intérêts des paysans, prenant soin de leur offrir un autre débouché pour les produits de leurs vergers, en les utilisant elle-même. La Régie est maîtresse du marché suisse si elle le veut, car elle seule peut importer de l'alcool étranger, à des prix beaucoup moins élevés que ceux de la production indigène. Si l'alcool suisse a un débouché un peu plus difficile pendant quelques années, bon nombre de ceux qui ont contribué à repousser la loi du 3 juin en viendront à la réclamer au contraire pour mettre fin à la concurrence entre la production libre et la Régie. Le meilleur moyen et le seul qui soit sûr de diminuer la consommation de l'alcool sera toujours d'en enrayer la production.

Annie LEUCH-REINECK.

Protection de l'Enfance

Coup d'œil rétrospectif sur deux Congrès.

Tandis que des foules compactes et avides de sensations poursuivaient le petit Jackie Coogan, qui, au cours de son voyage en Europe, passait quelques jours à Vienne, au point que ce jeune prince du cinéma fut obligé d'adresser un appel à l'opinion publique pour pouvoir visiter librement les curiosités de la capitale, d'autres Viennois, qui se vouent au travail social, étaient sous l'impression d'un grand événement, et dans l'attente d'une seconde manifestation du même ordre. Peu de jours en effet, avant l'arrivée de l'enfant prodige avait eu lieu à Vienne le IV^e Congrès de l'Union Internationale de Secours aux Enfants et peu de jours après le départ de Jackie Coogan s'ouvrait le Congrès de l'Association autrichienne pour la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse. C'est un hasard singulier qui amena Jackie Coogan à Vienne juste entre ces deux congrès destinés à fonder les droits de l'enfant, comme pour prouver combien l'enfant est privé de droits, et combien souvent ses parents oublient ses besoins et négligent son éducation, lorsqu'ils sont dominés par l'amour du lucre.

C'est d'ailleurs par une coïncidence fortuite que ces deux Congrès se suivirent de si près ; et ils avaient été organisés indépendamment l'un de l'autre. Cependant, ils étaient intimement unis par une idée commune : celle de la protection de l'enfance. Chacun d'entre eux eut, d'ailleurs, son caractère propre : le premier, en tant qu'assemblée générale d'une association internationale se proposait tout d'abord de jeter un regard d'ensemble sur le travail accompli dans les différents pays par les organisations privées en faveur de l'enfance misérable et abandonnée ; puis, de faire surgir de nouvelles initiatives pour l'œuvre de secours ; et enfin d'édifier la protection de l'enfance comme un droit international. Le deuxième congrès avait en vue l'établissement d'une législation concernant la protection de l'enfance en Autriche.

Ces deux manifestations eurent un plein succès. Quelle ville aurait offert à de semblables délibérations une atmosphère plus favorable que celle de Vienne, de Vienne qui a vu périr de faim et de misère tant de ses enfants, et qui ne doit le salut de beaucoup d'autres voués également à la mort, qu'au secours des autres nations ! En souvenir de cette sympathie généreuse et agissante, Vienne a salué le Congrès International avec la plus grande joie. Dès la séance d'ouverture se firent jour les sentiments d'ardente reconnaissance que Vienne éprouve envers toutes les œuvres de secours aux enfants. Tant le bourgmestre de Vienne que les représentants du gouvernement autrichien exprimèrent à répétées fois leur gratitude inaltérable pour le secours accordé aux enfants indigents. M^{me} Marianne Hainisch, présidente du Comité autrichien, sut trouver les accents justes pour témoigner ces sentiments ; cette simplicité de parole qui n'est qu'à elle, et qui gagne les cœurs, fit la plus profonde impression. Georges Werner, recteur de l'Université de Genève, en fut très ému : « Vienne, — dit-il, en répondant à ces discours, — Vienne a été ces dernières années, pour le monde entier, le symbole des souffrances de l'humanité. » C'est pour cela que les participants du Congrès se sont réunis volontiers dans cette ville cruellement éprouvée ; et ils ont constaté, avec un heureux étonnement, combien la situation s'est déjà améliorée.

Après avoir visité quelques établissements de bienfaisance pour les enfants, les congressistes entendirent différents rapports sur le développement de la protection internationale de l'enfance. M. Pfeifer parla au nom de l'Association suisse *Pro*

Juventute, et M^{me} Suzanne Ferrière, la nièce du grand philanthrope, présenta un rapport sur ses voyages de propagande dans l'Amérique du Sud. On entendit des rapports émouvants sur la situation en Ukraine, dans les Balkans et le Proche Orient; par exemple celui de M^{me} Saffie Ali, décrivant les enfants affaiblis et abandonnés qui remplissent les rues de Constantinople, et n'ont pour toute nourriture, qu'un peu de thé et de pain sec: Mrs. Watson (Angleterre), dépeignit la misère effroyable des Arméniens chassés de leur patrie et dont la pire douleur est de voir dépérir leurs enfants; M. S. Wateff (Bulgarie), parla des souffrances des 200.000 Bulgares fugitifs qui ont besoin de secours, surtout pour leurs enfants. M. Constantin Narly (du Ministère roumain de salubrité publique) démontra qu'il est nécessaire de s'occuper de l'éducation des enfants abandonnés, et il proposa de mettre en circulation des timbres-poste obligatoires afin de se procurer les fonds nécessaires. C'est ce que la Roumanie a déjà fait. L'assemblée vota une résolution constatant que les efforts des particuliers sont impuissants à venir à bout de la misère des fugitifs et de leurs enfants; c'est pourquoi il faut inviter tous les gouvernements à conclure une entente internationale en vue de résoudre cette question. En outre, le Congrès chargea un Comité permanent d'entreprendre des démarches auprès de la Société des Nations et des différents gouvernements, afin de lancer un emprunt mondial pour secourir ces enfants.

Le troisième jour, plusieurs personnalités officielles présentèrent des rapports sur la protection de l'Enfance en Autriche; elles exposèrent les entreprises de grande envergure qui ont été organisées, à Vienne en particulier, ces dernières années. Ces rapports furent entendus avec une vive satisfaction. Le Congrès se termina par une assemblée à la Hofburg, où le Président du Congrès donna lecture de la *Déclaration de Genève*, qui avait déjà été acceptée par la Société des Nations. Cette déclaration contient, en quelques phrases, la proclamation des droits de l'Enfant: droit au développement physique et intellectuel; à la nourriture et à l'entretien, à la formation du caractère et à l'éducation, à la protection contre la misère et contre l'exploitation. Miss Jebb, fondatrice de l'Union de Secours aux Enfants, et auteur de la Déclaration, invita l'assemblée, en termes

enthousiastes, à accepter cette déclaration; et ce fut un moment solennel, lorsque le président mit celle-ci entre les mains de M^{me} Hainisch, qui promit que l'Autriche, comme les autres pays, ferait de son mieux pour en assurer la réalisation.

Quoique le deuxième Congrès n'eût à s'occuper que de la législation autrichienne concernant la protection de l'Enfance, ses séances furent suivies par plusieurs hôtes étrangers, venus à Vienne pour faire part de leurs propres expériences, et pour apporter leurs conseils. On entendit entre autres M. A. Muller, de Zurich, secrétaire de la fondation suisse *Pro Juventute*, qui parla de la collaboration des Sociétés privées et des autorités en matière de protection de l'enfance. Quoique des tribunaux pour enfants fonctionnent en Autriche depuis plusieurs années et rendent de grands services, ce pays ne possède pas encore de législation pénale concernant l'enfance. Aussi le Congrès s'occupait-il premièrement de savoir comment doit être conçue une loi de ce genre. Puis il examina ce que l'on est en droit d'exiger d'une loi moderne pour le Bien de l'Enfance. Ce qui manque malheureusement encore en Autriche, c'est une base légale sur laquelle on puisse édifier l'œuvre de protection; il est urgent, en particulier, de définir l'organisation et les compétences des Services de l'Enfance (*Jugendämter*) qui sont chargés du travail officiel. Le Congrès vit surgir plusieurs idées excellentes, et l'on chercha notamment à tenir compte des difficultés spéciales créées à l'Autriche par sa Constitution. Plusieurs résolutions furent votées, invitant le gouvernement à élaborer le plus tôt possible les deux projets de lois souhaités, et il faut espérer que les législateurs s'inspireront des sages propositions émanant du Congrès.

Le hasard, grâce auquel ces deux congrès se sont succédé de si près a mis en évidence une vérité: c'est que, tant que manqueront pour cela les bases légales, jamais on n'atteindra les buts qui ont été fixés par le premier Congrès, et qui sont énumérés dans la Déclaration signée à Genève « où bat le cœur du monde entier. » Aussi, est-il nécessaire que, dans le monde entier, les femmes soucieuses de progrès social et moral s'emploient à obtenir une législation pour la protection et le bien de l'enfance, et qu'elles travaillent à faire reconnaître, dans tous les pays, les droits de l'enfant, pour lesquels il ne doit pas

Margaret Ethel Macdonald

(suite¹)

Elle est toujours troublée. « Le changement se faisait lentement, comme tout changement qui affecte véritablement l'être tout entier. » Il lui vint l'idée d'étudier la médecine « pour pouvoir mieux servir le peuple ». Mais elle y renonça et écrivit mélancoliquement: « J'aurai peut-être un jour une fille qui deviendra médecin et qui sera une femme meilleure que je le suis. »

Margaret a une amie, israélite et socialiste, qui s'occupe des pauvres gens vivant dans l'East-End de Londres, et qui la conduit dans de bien misérables intérieurs.

Elle qui ne croyait plus aux peines éternelles dans l'autre vie, elle venait de voir l'enfer sur terre: « Si ceux qui sont en haut de l'échelle pouvaient être mis en relation avec ceux qui vivent dans les bas-fonds, ne se secourraient-ils pas de leur luxe et de leur paresse? » Elle écrit encore: « Si j'avais un frère, ou une sœur, que j'aime et qui vivent, dégradés, dans un misérable taudis, je n'aurais de repos qu'après avoir fait l'impossible pour les sauver, et tout le monde penserait que je n'ai fait que mon devoir. Mais le fait est que j'ai des milliers de frères et de sœurs dans l'East-End et que je les néglige froidement. »

Ces pensées agitent Margaret; elle veut travailler, elle hait le luxe qui l'entoure, elle s'intéresse aux chômeurs, elle désire grouper des ouvrières et éveiller en elles le goût de la solidarité et de l'indépendance. A la fin de l'année 1893, la jeune fille donna sa démission de maîtresse d'école du dimanche et écrivit au pasteur:

« Pour moi, la religion implique de plus en plus les questions sociales, et plus je me familiarise avec elles, plus je deviens socialiste. Je ne me permettrais naturellement pas de parler de socialisme aux enfants de votre école, mais je me sens être une hypocrite en leur enseignant les paroles du Christ sans leur dire ce qu'elles me semblent signifier... »

Le pasteur lui répondit de façon à trahir le plus intense soulagement de cette démission et Margaret en éprouva du chagrin.

En 1894, pour la première fois, une grève éveilla sa sympathie: elle envoya de l'argent aux grévistes, — des mineurs, — et se réjouit de leur victoire. Sa famille, qui la sent sur une pente fatale, et pour qui le socialisme est un vice affreux, cherche à la détourner de ses nouvelles tendances par des projets alléchants et toutes sortes de divertissements mondains. Mais Margaret, qui aimait toujours ses parents, ne les suivait plus. La voici devenue un champion du socialisme; elle prend part au mouvement de formation de syndicats féminins et à des élections de conseils d'assistance publique. « J'ai aidé à nommer

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 12 décembre 1924.

exister de frontières. La libération de la femme doit être suivie de la libération de l'enfant. C'est à cette condition seulement que l'humanité pourra continuer de se développer.

Gisela URBAN.

De-ci, De-là...

Le féminisme à l'Université de Berne.

En 1809, le petit-fils du célèbre Albert de Haller faisait don aux autorités universitaires de la ville fédérale du droit de reproduire la médaille commémorative de son grand-père pour la décerner tous les cinq ans, au poids de vingt-cinq ducats d'or, au jeune homme qui, une fois ses études terminées, se serait le plus distingué par son zèle, son talent et son travail. Une somme de douze cents francs devait faciliter aux dites autorités l'exécution de ce don.

Depuis plus d'un siècle, cette médaille a été décernée — on l'a, il est vrai, frappée en argent quand les temps sont devenus durs, mais en revanche décernée chaque année, d'autres dons étant venus enrichir la fondation. Ces modifications successives ont sans doute préparé les descendants du fondateur à en accepter une autre, qui aurait fait peut-être dresser à leur aïeul les cheveux sur la tête: c'est que la médaille pût, le cas échéant, être aussi décernée à une femme. Et pour la première fois depuis cent quinze ans, une femme vient de l'obtenir: c'est M^{lle} Hélène de Lerber, docteur en philosophie depuis l'an dernier avec une fort intéressante thèse sur *L'influence de la langue et de la littérature françaises sur l'œuvre poétique de Conrad-Ferd. Meyer*. Il n'y a qu'une voix pour approuver ce choix.

Toutes nos félicitations à M^{lle} de Lerber... et à l'Université de Berne, qui, espérons-le, persévéra dans cette voie.

Juges de paix féminins.

Une nouvelle promotion de femmes juges de paix vient d'être nommée en Grande-Bretagne; parmi elles, on relève les noms de Mrs. Patton, veuve du Rev. Patton, et de Mrs. Annie Ingham, qui a pris des années durant une part active à la vie publique, et dont la présence à la première session a été saluée très chaudement par les magistrats et les membres du tribunal.

Même en Turquie.

La dernière réforme inspirée d'Occident que vient d'introduire la Turquie est l'emploi de femmes dans la police. Bravo!

Mais de quel Occident s'inspire le nouveau régime? car il est un grand pays tout à fait à l'ouest de l'Europe, qui ne connaît, que nous ne sachions, aucune femme agente de police, et un petit pays,

une femme d'ouvrier et je crois qu'elle fera de la bonne besogne. »

Elle entre enfin dans le parti socialiste indépendant.

En ménage.

Environ une année auparavant, Margaret Gladstone avait rencontré Ramsay Macdonald dans un club où il parlait. Ils s'aimèrent, ils se fiancèrent. Même dans l'allégresse des fiançailles, Margaret est d'une extrême réserve et ne trouve pas d'appellation plus tendre que « mon très cher Monsieur ».

C'est à Londres que se fixa le nouveau ménage, à la grande joie de la jeune femme qui aimait la foule. Les Macdonald se mirent au travail et ne s'arrêtèrent plus. « Nous nous intéressons aux mêmes choses, nous creusions le même sillon. »

Le premier soin de la maîtresse de la maison fut d'en ouvrir les portes toutes grandes. Pendant dix ans se pressèrent dans ce salon hospitalier tous les socialistes de marque, anglais ou étrangers, hommes ou femmes, noirs, jaunes ou blancs. « Ma femme devint peu à peu le centre d'une grande confrérie d'hommes ou de femmes dévoués au service social. Aucune femme n'a eu tant d'amis. »

Ces réunions du soir, où se plaisaient tant leurs amis, durèrent jusqu'au jour où Ramsay Macdonald, nommé membre du Parlement, ne passa plus qu'exceptionnellement ses soirées à la maison. La jeune femme ressentit péniblement ce sacrifice fait « à l'utilité douteuse de la vie parlementaire », et re-

dans son voisinage immédiat, qui ne se décide qu'à de trop rares exceptions à reconnaître aux femmes agentes de police les compétences qui sont généreusement distribuées au premier gendarme venu.

Eglise libre de Lausanne.

Dans son assemblée générale du 10 courant, l'Eglise libre de Lausanne a procédé à l'élection de quatre membres de son Conseil. Pour la première fois des candidatures féminines avaient été proposées, et M^{lle} Elisa Serment fut nommée. Nous tenons à en exprimer ici notre très grande joie. Car nous savons combien M^{lle} Serment est qualifiée pour occuper ce poste et nous devinons quels services elle va rendre à notre Eglise, qui continue ainsi à marcher résolument dans la voie féministe, ce dont nous la félicitons et la remercions.

L. D.

Carrières féminines

La Passementière

Travail. — La passementière confectionne des garnitures et des ornements pour uniformes, robes, meubles et rideaux: boutons, cordons, glands et mouchets, brandebourgs, épaulettes, lizards, franges, galons, etc. Son travail consiste principalement à coudre, nouer, lacer et crocheter. Les matériaux les plus divers entrent en ligne de compte: fils de soie, de laine, de coton, brins d'or et d'argent, etc. Dans certains cas, elle est aussi appelée à surveiller le métier qui sert à tisser des galons, des franges, des festons, des rubans de tous genres. D'autres fois elle n'a qu'à faire marcher l'appareil à confectionner les cordons. Certaines fabriques ne produisent que la passementerie pour meubles. D'autres font en même temps les garnitures des robes et confections. Cette dernière branche, qui est soumise davantage aux fluctuations de la mode, offre naturellement plus de variété.

Aptitudes requises. Ce sont: l'imagination, le goût artistique, un sens prononcé des formes et des couleurs et une certaine rapidité de compréhension. La vue doit être normale, les mains légères, agiles et sèches. Le métier est exercé dans la position assise, il est propre, n'entraîne pas de grande fatigue et ne dégage pas de poussière.

Apprentissage. L'apprentissage dure trois ans. Il est d'ordre pratique et ne peut se faire que dans une fabrique. Un simple magasin n'entre pas en ligne de compte. En Suisse le nombre des ateliers est très limité.

Conditions de salaire. Les apprenties reçoivent presque toujours un petit salaire de 20 à 60 cent. par heure. Les ouvrières sont payées 90 cent. à 1 fr. 30 par heure.

Perspectives de placement. D'une manière générale, les condi-

gretta, plus qu'elle ne le salua, l'honneur fait à son mari.

Son amabilité et son mépris pour les différences de classes étaient deux de ses plus charmantes caractéristiques. Elles n'étaient égalées que par le grand ennui qu'elle ressentait dans les réunions purement mondaines. Combien elle aimait mieux rester chez elle et accueillir tous ceux qui frappaient à sa porte; le pauvre réfugié, la mère en peine, l'ouvrier estropié, l'étranger isolé, l'homme politique, l'ami personnel, tous avaient droit à son amitié, à ses conseils, à sa charité.

Souvent ses amies la blâmaient d'être trop peu soucieuse de son apparence, et une légende veut même qu'elle ait adopté pour elle la mise de l'ouvrière. La vérité est que, si elle aimait voir la belle toilette des autres, elle ne s'intéressait guère à la sienne. De plus, elle tenait généralement à occuper de pauvres femmes auxquelles elle voulait du bien.

« Je me souviens, raconte son mari, d'une robe, outrageusement laide, et qu'elle voulut porter quelque temps pour ne pas mortifier la médiocre couturière qui l'avait faite. Un jour qu'elle devait aller en délégation auprès d'un ministre, ses amies insistèrent pour qu'elle s'achetât un chapeau et une blouse, et, pour plus de sûreté, décidèrent de faire elles-mêmes ces achats. Imaginez leur désespoir, quand le grand jour arriva, elles constatèrent que la blouse était mise sens devant derrière! Pour ma part, je n'ai jamais pu savoir si c'était par distraction ou par plaisanterie. »

La mère.

Ses cinq enfants et elle étaient des amis intimes; elle s'oc-